



CICR
N° 08 Juin 2008

BULLETIN

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
DELEGATION REGIONALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE - YAOUNDE



Manifestations dans les rues africaines

LA PLANETE : UN VRAI "BATEAU IVRE" ?

Le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par de nombreux et souvent tragiques événements : le cyclone en Birmanie et le tremblement de terre en Chine ont sans conteste été les plus cruels de par leur dimension apocalyptique. La situation politique au Proche-Orient demeure dans l'impasse la plus totale.

En Europe, sur fond de mécontentement social grandissant, la tendance au repli identitaire gagne du terrain. La hausse du baril de pétrole et des denrées alimentaires y sont sans doute pour quelque chose, mais n'explique pas tout. Partout les gens ont peur. Ils savent de moins en moins de quoi sera fait demain, à quelle sauce ils seront peut-être à leur tour mangés.

En Afrique, la situation demeure hautement préoccupante : la Somalie est devenue un pays où seuls quelques humanitaires mènent encore à bien leurs activités dont dépendent des centaines de milliers de personnes vulnérables ; le Kenya a connu des violences politico ethniques sans précédent au cours des dernières années ; le Tchad, la République Centrafricaine, le Soudan, le Burundi sont enlisés dans leurs conflits internes ; les violences xénophobes en Afrique du Sud ont choqué les opinions publiques, en particulier africaines ; l'issue des élections

au Zimbabwe demeure un point d'interrogation ; l'Algérie saigne à nouveau de ses vieilles blessures et les émeutes de la faim, tout particulièrement en Afrique Centrale et en Afrique de l'Ouest nous ont rappelé à quel point d'immenses pans de la population vivaient mal, dans une insécurité alimentaire et sociale des plus totales.

Ce qui me préoccupe au plus haut point, c'est que les troubles sociaux ont des conséquences humaines et matérielles de plus en plus lourdes, dépassant même parfois celles des conflits armés. J'espère que l'avenir me donnera tort, mais c'est une tendance que je perçois.

Le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) est présent dans tous ces contextes. Il est actif dans la plupart d'entre eux, très souvent en étroite partenariat avec les Sociétés Nationales de Croix-Rouge ou du Croissant Rouge : assistance et protection des populations déplacées et résidentes affectées par le conflit, visites aux prisonniers, réunions de familles impliquant souvent des enfants séparés de leurs parents par la violence des circonstances, démarches auprès des porteurs d'armes de tous bords pour que soit respecté le droit international humanitaire en cas de conflit armé et le droit national (qui a

très souvent intégré le droit international des droits de l'homme) en cas de troubles internes, coordination avec les autorités, les autres opérateurs humanitaires et, le cas échéant, avec les forces onusiennes de maintien de la paix (dont le déploiement est sans précédent au niveau global).

Sur ce fond de crises (financière, alimentaire, sociale, environnementale, etc.), la "communauté des États" multiplie les sommets mondiaux et/ou régionaux pour n'accoucher souvent que de compromis qui mettent davantage en relief leurs divergences que leurs capacités à travailler en vrais partenaires. Dans un monde prétendument globalisé, tout se passe comme si chacun était incapable de voir au-delà de ses intérêts particuliers, de ses visées qui n'ont de "stratégique" que le souci forcené de sauvegarder ce qui peut l'être encore à l'intérieur de sa propre maison.

Et cela contribue encore à augmenter le sentiment général d'insécurité et d'anxiété. On aura bientôt peur de saluer notre propre voisin.

Ramons, même si le bateau planétaire n'a plus de capitaine !. ■

Philippe Gaillard
Délégué Régional

Cameroun : les experts font le bilan de la ratification et de la mise en œuvre des traités de DIH

Les 14 et 15 mai 2008, la délégation a organisé à Yaoundé un atelier national de suivi de la mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH). Les travaux, qui ont regroupé une quinzaine d'experts des services du Premier ministre, des ministères de la Défense, de la Justice et des Relations extérieures du Cameroun, avaient pour objectif de faire le suivi des recommandations faites en 2007 lors de la réunion régionale sur la mise en œuvre du DIH que le CICR avait organisée en direction des pays membres de la CEMAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale). Il s'agissait également d'identifier les contraintes et les opportunités relatives au traitement de ces dossiers. Il est ressorti des échanges qu'un certain nombre de traités de DIH font actuellement

l'objet d'un examen pour leur ratification ou adhésion par le Cameroun. Cependant des efforts considérables restent encore à faire en ce qui concerne la mise en œuvre des traités de DIH ratifiés. Le processus de modernisation de la législation pénale nationale en cours constitue ainsi une opportunité pour l'intégration des infractions graves au DIH dans le droit pénal camerounais.

Les autres points discutés ont concerné la création d'une commission nationale de mise en œuvre du DIH et l'adoption des projets de lois de mise en œuvre de la Convention d'Ottawa et de celle sur l'interdiction des armes chimiques.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté des conclusions et recommandations, dont le suivi devrait permettre une amélioration de la participation du Cameroun aux traités de DIH et à leur mise en œuvre. ■



Le droit international humanitaire à l'école secondaire : des formateurs bien outillés

Sous la supervision des Inspecteurs de pédagogie en charge de l'enseignement des Lettres, Arts et Langues Étrangères (LALÉ) et des Sciences Humaines (SH), une soixantaine d'inspecteurs de pédagogie nationaux et provinciaux de ces deux disciplines, des Conseillers d'orientation et des responsables nationaux et provinciaux des activités post et périscolaires ont pris part à un atelier de formation des formateurs organisé par le CICR du 24 au 28 mars dernier à Douala. Les objectifs de cet atelier étaient de familiariser les participants avec le contenu et les méthodes pédagogiques du programme Explorons le droit humanitaire (EDH) de leur donner des compétences de formateur.

Pendant 5 jours, exposés, débats, projections vidéo, partage d'expériences, simulation de situations de formation des enseignants, ont permis aux participants d'acquérir les connaissances de DIH et les compétences requises pour son enseignement. Les facilitatrices venues des Seychelles ont encouragé le Cameroun à s'appropriier les contenus et les méthodes pédagogiques du programme et à s'inspirer de l'expérience des autres pays pour trouver une formule camerounaise.

Au terme des travaux, les participants ont proposé un plan d'action et un plan d'intégration des différents modules du programme EDH à travers trois matières dont le français, l'anglais et l'éducation à la citoyenneté et à la morale (ECM). ■

Les universitaires se mesurent au DIH

"Le droit international humanitaire (DIH) s'applique exclusivement lors des conflits armés", entendons nous dire, et c'est juste; seulement, cela implique beaucoup de travail en temps de paix, même dans des pays où une guerre est moins qu'improbable.

La première édition du concours national du DIH a permis aux participants de réaliser que le DIH concerne les autorités des États parties aux Conventions de Genève et les citoyens de ces États, en tout temps. Les étudiants des universités de Ngaoundéré, Douala, Yaoundé II, Dschang et UCAC, ainsi que ceux de l'IRIC et de l'ENAM, invités par le CICR, ont saisi cette occasion pour jouer le rôle des futurs fonctionnaires nationaux et internationaux.

Étape après étape, les équipes ont pu mesurer, par la simulation, les enjeux juri-

diques, politiques et diplomatiques de l'intégration du DIH dans la législation nationale et dans la formation et l'entraînement des Forces Armées. Elles conclurent ainsi qu'en tant que membre de la communauté internationale, tout État partie aux Conventions relatives au DIH, si petit ou si grand soit-il, si puissant ou si faible, il a un rôle à jouer indépendamment de la proximité ou de la distance physique des conflits : la décision de chaque État a un impact direct sur le sort des victimes d'Irak, d'Afghanistan, de la Colombie ou du Tchad.

Ainsi, le CICR participe à la formation et soulève l'intérêt pour le DIH, en apportant aux futurs décideurs camerounais la per-



spective dynamique de ce droit. Le CICR félicite toutes les équipes participantes, qui ont fait preuve d'intelligence et de persévérance tout au long du concours, et félicite l'IRIC et l'ENAM, qui ont remporté la première et la deuxième place respectivement. ■

Halte aux armes à dispersion !



Les armes à sous munitions larguées par un avion de chasse

Du 19 au 30 mai dernier, plus de 100 pays étaient représentés à Dublin dans le cadre d'une conférence diplomatique qui a abouti à l'adoption d'un traité interdisant les armes à dispersion. Ce traité sera ouvert à la signature à Oslo en décembre 2008.

Encore appelées armes à sous munitions, les armes à dispersion sont des armes (bombes, obus, missiles, roquettes) qui contiennent plusieurs dizaines, parfois plusieurs centaines de mini bombes, éjectées au moment du largage de la grosse bombe, sur de vastes zones. Elles sont censées exploser au moment de l'impact avec le sol ou l'objectif visé. Mais la grande majorité tombe en chute libre, ce qui signifie qu'elles ne sont pas

guidées individuellement pour atteindre une cible donnée. Elles peuvent alors frapper des zones d'habitation. Très souvent elles n'explorent pas comme prévu au moment de l'impact, infestant ainsi des régions entières et constituant un grave danger pour les civils. Ces explosifs, qui ont parfois l'apparence d'objets banals comme les cannettes de bière, sont particulièrement dangereux pour les enfants.

Au moins 75 pays détiennent des armes à sous munitions. Dans au moins 21 pays, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie ou en Europe, les civils ont payé cher l'absence de fiabilité et de précision de ces armes. Leurs vies racontent l'histoire de la "souffrance inacceptable". Les conventions de DIH actuelles ne permettent pas de résoudre entièrement les problèmes causés par ces armes. C'est pourquoi le CICR salue d'adoption du nouveau traité accepté à Dublin par 110 États, qui interdit l'emploi, la production, le stockage et le transfert de ces armes. Il engage en outre les États à déblayer les régions contaminées par des sous-munitions non explosées, et à porter assistance aux victimes de ces engins et à leurs communautés. ■

CICR/CRC : Visites des hôpitaux après les émeutes dans certaines grandes villes du Cameroun

Dans le cadre du suivi des conséquences des émeutes survenues dans certaines des grandes villes du Cameroun du 25 au 26 février 2008, une mission conjointe de la Croix-Rouge camerounaise (CRC) et du CICR a visité les dix principaux hôpitaux publics et parapublics de Yaoundé et Douala, les 14, 17 et 18 mars 2008.

L'objectif de ces visites était d'évaluer la situation des victimes des émeutes transférées dans les hôpitaux, afin d'envisager avec l'aide du CICR leur prise en charge dans le cadre du programme d'assistance de la CRC. Lors de ces visites, le CICR et la CRC ont fort heureusement constaté que les blessés étaient médicalement et gratuitement, pris en charge par le Ministère de la santé publique.

Pendant les émeutes, une dizaine de postes d'intervention avaient été mis en alerte par la CRC avec l'appui du CICR à Douala et Yaoundé. Malgré les difficultés liées essentiellement à l'accès (moyens de transport absents) les volontaires avaient secouru une cinquantaine de blessés graves. ■

L'action du CICR auprès des personnes privées de liberté

À la suite des émeutes de fin février 2008 au Cameroun, le Comité International de la Croix Rouge (CICR) a visité des personnes arrêtées dans des prisons du centre, du littoral, de l'ouest et du nord-ouest. Il a réalisé cette tournée sur invitation des autorités camerounaises, qui ont ainsi montré leur connaissance et leur compréhension du rôle que l'institution peut jouer dans de pareilles conjonctures.

Toute situation de violence est porteuse de souffrance, et le CICR dès sa naissance, s'est consacré à identifier et à limiter ces douleurs.

Grâce au mandat reçu des États à travers les quatre Conventions de Genève de 1949 et ses trois protocoles additionnels de 1977 et 2005, le CICR assiste les victimes lors des conflits armés internationaux et non internationaux. Lors de

troubles intérieurs et d'autres situations de violence interne - telle que celle des émeutes de février dernier - ce sont les Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge qui lui permettent d'offrir ses services humanitaires : Sa neutralité et son indépendance se révèlent particulièrement utiles, car son intervention peut aider à apaiser les tensions.

De part sa spécificité, le CICR se concentrera sur les conséquences humanitaires de la violence : atteintes physiques (blessés, morts), mauvais traitements, tortures, disparitions forcées, privation de liberté, séparation des membres d'une famille, impossibilité des personnes de satisfaire leur besoins vitaux, pour n'en nommer que quelques unes. Pourtant, son intervention ne bénéficiera pas seulement aux victimes des violences, mais aussi à l'État qui

accepte l'offre de services du CICR ou qui, comme l'ont fait les autorités camerounaises, les demandent.

L'institution veillera à donner aux autorités ses impressions sur les violations constatées (du droit international humanitaire, des principes humanitaires universellement acceptés, du droit des droits de l'homme, des lois en vigueur dans le pays), et sur leurs auteurs. Elle recommandera et proposera, le cas échéant, son appui, qui varie d'un contexte à l'autre.

La confidentialité qui caractérise le travail du CICR, en particulier son dialogue avec les autorités reste une de ses grandes forces. Elle lui permet d'avoir accès aux victimes et d'établir avec ces derniers un dialogue franc dans un esprit de coopération. ■

Croix-Rouge gabonaise : Journée de sensibilisation pour mieux appréhender la valeur protectrice de l'emblème



Deux rencontres sur la protection de l'emblème et la promotion du 3ème protocole se sont déroulées les 26 et 27 juin 2008, à Libreville. Ces rencontres de sensibilisation étaient adressées aux responsables de la Croix-Rouge gabonaise (CRG) et aux journalistes. Le rafraîchissement de leurs connaissances sur le Mouvement et sur le DIH et particulièrement sur l'emblème a suscité une très grande attention des participants et a permis

de faciliter les échanges qui ont suivi sur la mise en œuvre des activités pouvant contribuer à limiter les abus de l'emblème et à le préserver contre les mauvaises utilisations. Les responsables de la CRG et les journalistes ont tous convenu qu'il est important faire connaître les usages protecteurs et indicatifs de l'emblème pour que celui-ci puisse

jouir de toute sa valeur dans les contextes d'urgences. ■

Cameroun : 22ème assemblée générale de la CRC

Le CICR a appuyé l'organisation de la 22ème assemblée générale de la Croix Rouge camerounaise (CRC) qui s'est

tenue à l'amélioration de la préparation et de la réponse à l'urgence dans cette zone. Un équipement de base constitué de 8 brancards, 8 cartons de body bags et 160 dossiers Croix-Rouge a été mis à leur disposition.

Rétablissement des Liens Familiaux aux réfugiés tchadiens à Kousséri

La Croix-Rouge camerounaise (CRC) a été la première organisation humanitaire à recevoir la trentaine de milliers de réfugiés tchadiens arrivés à Kousséri, à la suite de la tentative de coup d'état survenue à Ndjamena dans la nuit du 2 au 3 février 2008. Avec le soutien du CICR qui était présent sur les lieux, une vingtaine de volontaires ont été déployés dans les différents camps provisoires pour assurer le service de Rétablissement des liens familiaux (RLF). La formation en RLF d'une dizaine de volontaires supplémentaires a permis de

tenir du 16 au 18 janvier 2008, à Garoua. Monsieur William Eteki Mboumoua qui a été réélu Président par 54 voix sur 57 votant, a souligné l'importance pour lui de poursuivre le développement des comités locaux. Il a exprimé au CICR et à la Fédération, tous deux représentés durant les travaux, la gratitude de la CRC pour leur coopération concertée. ■

Cruz Roja de Guinea Ecuatorial :

La Cruz Roja de Guinea Ecuatorial a accueilli une mission de soutien du département de Coopération du CICR. Durant la mission, se revisa el programa de actividades de 2008, y se puso en marcha una sesión de formación de monitores de primeros auxilios, así como un encuentro sobre la protección del emblema y la promoción del tercer protocolo de 2005, adicional a los Convenios de Ginebra de 1949. ■

Croix-Rouge camerounaise : Formation des moniteurs et des communicateurs

La Croix-Rouge camerounaise (CRC) a organisé du 15 au 17 avril 2008, à Bafoussam, avec l'appui du CICR, un séminaire de remise à niveau des communicateurs départementaux. Cette rencontre avait pour but de renforcer les capacités de 20 communicateurs de la CRC des branches des provinces de l'Ouest et du Nord-ouest sur la connaissance du Mouvement, les techniques de communication médias et les spécificités de la communication humanitaire. Cette session a été suivie d'une autre destinée à la formation de 25 moniteurs en premiers secours pour 8 comités départementaux de la CRC.

Le but de cette deuxième session était de doter tous les comités départementaux Croix-Rouge de la province de l'Ouest de moniteurs de secourisme pour que ceux-ci contribuent à

maintenir ce service dans le Camp transitoire de Maltam et dans celui définitif de Langui.

Assainissement des prisons centrales de Kondengui et de New Bell

Les 13 et 16 mai 2008, un appui du CICR a permis à la Croix-Rouge camerounaise de procéder, avec 40 volontaires, à l'assainissement des prisons centrales de Kondengui à Yaoundé et New Bell à Douala. Cette activité rentrait dans le cadre de la semaine d'activités sociales, culturelles et sportives organisées par la CRC pour la commémoration de la 61ème journée de la Croix-Rouge. A l'occasion du Gala de clôture de cette semaine, un Fonds Humanitaire a été officiellement ouvert aux contributions des bonnes volontés pour garantir une capacité de réaction minimum à la CRC en cas de situation d'urgence. ■



Délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale

BP 6157 Yaoundé, Cameroun. Tél. : +(237) 22 22.58.59 / 22 23.94.25 Fax : +(237) 22 23.78.87

Bureau de Bata : Barrio Alena Tél.: +(240) 08 02 05 / 27 02 14 / 23 25 46 Fax. +(240) 08 02 05
E-mail : yaounde.yao@icrc.org web : www.icrc.org

Organisation internationale, impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



CICR